Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAS DE MOBBING À L'INSTITUT DE CHIMIE MINÉRALE ET ANALYTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Le DFJ prend des mesures et entend renforcer la gestion des ressources humaines à l'Université

La direction du DFJ a donné suite aux conclusions du groupe IMPACT dans le cas de mobbing révélé à l'Institut de chimie minérale et analytique de l'UNIL. Un blâme sévère a été adressé à l'un des protagonistes. Des mesures permettant au plaignant de terminer sa thèse dans les meilleures conditions ont été prises. Simultanément, le DFJ demande à l'UNIL de renforcer la gestion des ressources humaines au sein de l'institution afin d'éviter à l'avenir ce type de conflit.

En regard des conclusions du rapport d'enquête du groupe IMPACT chargé de traiter les cas de mobbing au sein de l'administration, la cheffe du Département de la formation et de la jeunesse a pris une double décision. Se fondant sur les conclusions du rapport ainsi que sur les prises de position que les parties pouvaient faire valoir jusqu'à vendredi, la direction du DFJ a adressé un blâme sévère à l'endroit de l'un des responsables de l'Institut de chimie minérale et analytique (ICMA) faisant l'objet d'une plainte adressée par un assistant engagé au sein de cet institut. En raison du transfert prochain de l'ICMA à l'EPFL (application du " projet triangulaire "), le département a tenu à réagir dans les plus brefs délais. Deux autres responsables concernés par la plainte ont préalablement démissionné.

L'assistant auteur de la plainte bénéficiera pour sa part de mesures lui permettant de terminer et de soutenir sa thèse dans les meilleures conditions possibles. Un nouveau directeur de thèse a ainsi été désigné et l'engagement de l'assistant a été prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Cette affaire a également incité la direction du DFJ à demander au Rectorat de proposer des mesures renforçant la gestion des ressources humaines à l'UNIL, ceci afin

de mieux prévenir et de gérer efficacement et rapidement les inévitables conflits qui peuvent surgir au sein d'une institution de cette importance. Il s'agit avant tout d'éviter que ne se reproduisent des dérapages dans les relations de travail tels que ceux constatés dans cette affaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 septembre 2001

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 01
Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/ 316 35 01